

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue par visioconférence le **17 janvier 2022**, à 19h30, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
 Marie-Chantal Bienvenue, conseiller #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère# 4
 Maurice D’Astous, conseiller #5
 Madame Martine Côté, conseiller # 6

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Le conseil de la municipalité de Saint-Damase siège en séance ordinaire, ce 17 janvier 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l’arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 001-2022-01

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Monsieur Maurice D’Astous
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l’ordre du jour

Administration

3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2021
4. Adoption des procès-verbaux
5. Nomination d’un maire suppléant
6. Octroi de mandat – Marc-André Paré Consultant Inc.
7. Résolution d’appui au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé

8. Demande de soutien financier et projet – Maison des familles de la Matapédia
9. Journées municipales 2021-2022 – Val D'Irène

Finances

10. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
11. Autorisation des comptes à payer

Période de questions

12. Période de questions

Voirie

13. Décompte #3 et libération d'une partie de la retenue de garantie pour les travaux de ponceaux et de voirie

Loisirs et cultures

14. Demande d'aide financière pour une ressource spécialisée pour les camps de jour
15. Nomination d'un représentant désigné – Réseau BIBLIO

16. Varia
- 16.1 Autorisation de signature – Marge de crédit
17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2021

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 002-2022-01

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal suivant soit adopté tel que présenté à savoir :

- Séance extraordinaire du 7 octobre 2021

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 003-2022-01

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux suivants soient adoptés tel que présenté à savoir :

- Séance extraordinaire du 15 novembre 2021
- Séance ordinaire du 6 décembre 2021
- Séance extraordinaire du 20 décembre 2021

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 17 janvier 2022

5. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections il y a lieu de nommer un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase, aux fins de bon fonctionnement de ses opérations, désire procéder à la nomination d'un maire suppléant pour une durée de 6 mois.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 004-2022-01

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE Monsieur le conseiller Nelson Lavoie soit nommé comme maire suppléant pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

QUE Monsieur Le conseiller Nelson Lavoie soit autorisé à être signataire au compte bancaire de la municipalité en cas d'absence du maire.

QUE Monsieur le conseiller Nelson Lavoie, soit le maire suppléant agissant à titre de substitut du maire lorsque celui-ci est dans l'impossibilité d'assister à une rencontre du conseil de la MRC de la Matapédia.

Adoptée à l'unanimité

6. OCTROI DE MANDAT – MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC.

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a quitté ses fonctions le 3 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite un accompagnement dans le processus d'embauche;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme Marc-André Paré Consultant Inc. à cet effet.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 005-2022-01

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase octroi à la firme Marc-André Paré Consultant Inc. le mandat d'accompagnement pour le processus d'embauche de la direction générale de la municipalité aux conditions énumérées dans l'offre de services en date du 9 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

7. RÉSOLUTION D'APPUI AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA, M. PASCAL BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT QUE la CAQ maintient l'urgence sanitaire depuis mars 2020 et refuse de débattre des mesures à privilégier à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE les décisions entourant la pandémie sont décrétées unilatéralement, en vase clos, sans mettre à profit les compétences des autres parties et d'autres professionnels de la santé;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fait preuve de peu de transparence quant aux justifications scientifiques de ses décisions;

CONSIDÉRANT que les décisions ont un impact majeur et préoccupant sur la population et l'économie du Québec;

CONSIDÉRANT que les décisions politiques et recommandations scientifiques doivent être débattues démocratiquement et en toute transparence;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 006-2022-01

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase appui les partis d'opposition sur la gestion de la pandémie.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase demande au gouvernement de mettre un terme à l'urgence sanitaire et d'adopter démocratiquement les mesures sanitaires.

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, aux chefs des partis d'opposition et à M. François Legault, député de L'Assomption, chef de la Coalition Avenir Québec et Premier ministre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

8. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET PROJET – MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA

CONSIDÉRANT la demande de soutien financière de la Maison des familles de la Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de la municipalité participent aux événements et activités de la Maison des familles de la Matapédia;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 007-2022-01

Il est proposé par Madame Hélène Ouellet

Séance ordinaire du 17 janvier 2022

Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase octroi une aide financière de 40\$ pour l'année 2022 à la Maison des familles de la Matapédia conformément à la demande et en autorise le versement.

Adoptée à l'unanimité

9. JOURNÉES MUNICIPALES 2021-2022 – VAL D'IRÈNE

CONSIDÉRANT la demande de partenariat avec Val D'Irène afin de rendre disponible des passes de journée plein air à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement est populaire et apprécié des citoyens;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 008-2022-01

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase accepte le partenariat avec Val D'Irène pour les journées municipales 2021-2022 et ce jusqu'à un montant maximal de 900\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

FINANCES

10. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 7 décembre 2021 au 17 janvier 2022 et totalisant un montant de 482 845.39 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 009-2022-01

Il est proposé Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 7 décembre 2021 au 17 janvier 2022 au montant de 482 845.39 \$.

Adoptée à l'unanimité

11. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Séance ordinaire du 17 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 47 338.06 \$ en date du 17 janvier 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 010-2022-01

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 6019 et 6157 à 6187 Totalisant un montant de 45 754.96 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

VOIRIE

13. DÉCOMPTE NO 3 ET LIBÉRATION, EN PARTIE, DE LA RETENUE DE GARANTIE POUR LES TRAVAUX DE PONCEAUX ET DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux de voirie et de ponceaux 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur recommande le paiement du décompte no 3 libération d'une partie de la retenue de garantie soit 50% de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont en lien avec la programmation de la TECQ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 011-2022-01

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité autorise le versement du décompte no 3 au montant de 12 423.43 \$ plus les taxes applicables à Les entreprise A & D Landry pour les travaux de voirie et de ponceaux 2021.

QUE le conseil de la Municipalité autorise le versement de 50% de la retenue de garantie au montant de 20 901.05 \$ plus les taxes applicables à Les entreprise A & D Landry pour les travaux de voirie et de ponceaux 2021.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURES

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE RESSOURCE SPÉCIALISÉ POUR LES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE les difficultés rencontrés par les responsables et les animateurs de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le financement apporté par la MRC de la Matapédia dans la recherche de solution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à l'embauche d'une ressource spécialisé pour les camps de jour de la région;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 012-2022-01

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase, accepte de participer financièrement pour embauche d'une ressource au montant de 100\$ pour l'année 2022, tel que demandé par la MRC.

Adoptée à l'unanimité

15. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ – RÉSEAU DES BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE la nomination des différents comités suite aux élections;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommé un représentant de la municipalité auprès du Réseau BIBLIO;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 013-2022-01

Il est proposé par Madame Hélène Ouellet
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE Madame la conseillère Marie-Chantal Bienvenue soit nommé comme représentante désigné de la bibliothèque municipale de Saint-Damase auprès du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent à compter de ce jour.

Adoptée à l'unanimité

16. VARIA

16.1 MARGE DE CRÉDIT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 17 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité de se prévaloir d'une marge de crédit pour les opérations courantes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 014-2022-01

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité demande à la Caisse Desjardins Mont-Joli-Est De La Mitis de mettre en place une marge de crédit au montant de 200 000\$ pour les opérations courantes de la Municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité autorise le Maire, Monsieur Martin Carrier et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Madame Josée Gauthier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase les documents en lien avec cette entente.

Adoptée à l'unanimité

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 015-2022-01

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité

Le 17 janvier 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

JOSÉE GAUTHIER, DMA
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim